

DG Inspection/Division Délivrance

Alain Bya
Tél. : 02 524 80 00
Fax : 02 524 80 01
e-mail : Alain.Bya@fagg-afmps.be

A l'attention des Médecins Vétérinaires

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexe(s)	Date
		900937	0	23 mai 2016

Objet : Action à thème – Le registre d'entrée

Cher Docteur,

Dans le cadre de la politique de transparence menée par l'afmps, nous souhaitons vous annoncer des contrôles thématiques qui auront lieu très prochainement dans les dépôts de médicaments des médecins vétérinaires. Cette action s'étale de juin à novembre 2016 et concernera à nouveau le contrôle des modalités relatives à la traçabilité de médicaments.

Pour rappel, « le médecin vétérinaire détenteur d'un dépôt est responsable de la gestion du dépôt, à savoir pour les opérations relatives à la commande, la conservation et la **traçabilité** de tous les médicaments fournis dont un vétérinaire peut disposer pour traiter des animaux dans le cadre de l'exercice de sa profession. » (AR du 23 mai 2000 art 3 § 2).

L'attention portera principalement sur le registre d'entrée. Le cas échéant, les infractions constatées pourront faire l'objet d'avertissement voire de Pro-Justitia.

Pour obtenir une information complémentaire veuillez consulter notre site internet (www.fagg-afmps.be) et adresser vos questions à notre point de contact (infovet@fagg-afmps.be).

Nos inspecteurs (coordonnées : www.fagg-afmps.be, rubrique « Distribution et Délivrance → Dépôts vétérinaires) se tiennent également à votre disposition pour répondre à vos questions.

Veuillez agréer, cher Docteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Alain Bya
Chef de division
DG Inspection/Division Délivrance